# LA « MUSE » DE RAOUL DE PRESLES

ÉTUDE ET ÉDITION

PAR

JACQUES DECANTER
Diplômé d'études supérieures des langues classiques

# ${\bf AVANT\text{-}PROPOS}$ ${\bf SOURCES--- BIBLIOGRAPHIE}$

## CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE DE RAOUL DE PRESLES.

Raoul Ier. - Né vers 1270, Raoul Ier, père de l'écrivain, exerce la profession d'avocat à Laon, puis à Paris. En 1311, un procès gagné au profit des héritiers du sire de Coucy lui vaut la seigneurie de Lizy-sur-Ourcq. Cette même année, il épouse Jeanne de Chastel, originaire de Château-Porcien. S'il ne fut pas, contrairement à ce que l'on a dit, avocat général au Parlement, il joua un rôle parmi les légistes de l'entourage de Philippe le Bel. L'importance de son patrimoine est attestée par de nombreux documents d'archives. En 1315, sa carrière est un instant brisée. Il est mis en prison comme complice de Pierre de Latilly qu'on accusait d'avoir empoisonné Philippe le Bel. Au cours de sa captivité, il rencontre Jeanne de la Porte dont il aura un fils illégitime, Raoul de Presles. Réhabilité, il recouvre rapidement ses biens et rentre dans la faveur des rois. De 1316 à 1320, il remplit diverses missions, notamment à la cour d'Avignon; mais il ne fut pas anobli par Louis X. Il meurt un 23 janvier, probablement en 1329. Il mérita le souvenir de la postérité en fondant en 1314, de concert avec Gui de Laon, un collège sur la montagne Sainte-Geneviève. De nombreux documents se rapportent à cette institution, au sein de laquelle, en 1324, une scission se produisit. L'un des deux collèges nouveaux gardera jusqu'à la veille de la Révolution le nom de collège de Presles.

Les frères de Raoul Ier. — Raoul Ier eut trois frères. L'un, Girard, fut à deux reprises prévôt de Laon. Un autre, Robert, fut chanoine de Laon.

Un troisième, enfin, portait lui aussi le prénom de Raoul et eut trois enfants: l'aîné, Robert, chanoine de Soissons et second sire de Lizy; son frère, Raoul II, et enfin leur sœur, Jeanne. Raoul II succéda, vers 1333, à son frère Robert comme sire de Lizy. De sa femme prénommée Marie, il eut deux fils et deux filles.

Jeanne de Chastel. — On possède, de la femme de Raoul Ier, un testament de 1337, un autre daté du 5 septembre 1347, jour de sa mort, enfin un inventaire après décès. Jeanne mourut en son domicile parisien, rue de la Colombe, et fut inhumée auprès de son époux dans l'église de Presles (aujourd'hui Presles-et-Boves) où l'on peut voir encore les gisants qui surmontaient leur tombe.

### CHAPITRE II

### LA VIE DE RAOUL DE PRESLES.

Raoul de Presles naquit probablement dans les premiers mois de l'année 1316. C'était le fils illégitime de Raoul Ier et de Jeanne de la Porte, originaire de Vertus. Il est à présumer que le jeune Raoul ne fut pas admis au foyer paternel; en tout cas, il ne fut pas pensionnaire du collège de Presles. A la mort de son père, il reçut en usufruit une maison, rue de la Colombe. C'est à l'Université d'Orléans qu'il étudia le droit et il était déjà licencié en 1343. Il fit carrière au Châtelet où on le trouve comme avocat en 1367. Vers 1363, il avait dédié son Compendium morale de re publica à Jean d'Augerant, évêque de Chartres. En 1365 ou 1366, c'est au roi Charles V qu'il adressa directement la « Muse », fiction originale écrite, comme le Compendium, dans un latin recherché. Son « Discours de l'oriflamme » fut vraisemblablement prononcé le 10 mai 1369. En 1371, à la Toussaint, déjà conseiller du roi, il met sur le chantier, à la demande de Charles V, la traduction commentée de la « Cité de Dieu » de saint Augustin. A cette occasion, une pension de 400 livres lui est attribuée. En décembre 1373, il reçoit des lettres de légitimation et on le voit, en 1375, prendre la défense des intérêts du collège de Presles. C'est au début de l'année 1374 qu'il avait été nommé maître des Requêtes de l'Hôtel, charge qu'il n'exercera guère avant 1375. La traduction de la « Cité de Dieu » étant achevée le 1er septembre de cette même année, Raoul semble alors avoir mené à terme celle de la Quaestio in utramque partem; auparavant, il avait mis en français le Rex pacificus. Sa pension, portée à 600 livres en 1374, devient viagère en 1375. Une quittance nous en est parvenue, portant sa signature et scellée de son sceau; deux autres, pour les années 1377 et 1381, étaient encore conservées au xviiie siècle. A la fin de sa vie Raoul, d'une santé depuis longtemps chancelante, entreprend une traduction de la Bible, dont il ne verra pas la fin. Il meurt le 10 novembre 1382, laissant une veuve, Jeanne, et deux enfants, Pierre et Perrette. Il fut enterré dans l'église de Saint-Merry, sa paroisse. Son habitation principale se trouvait à l'angle ouest de la rue Pierre-au-Lard et de la rue Saint-Merry.

#### CHAPITRE III

### L'ŒUVRE DE RAOUL DE PRESLES.

Le « Compendium morale de re publica ». — On connaît deux manuscrits, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale (nouv. acquis. latines 1821; latin 15690). Il s'agit d'un écrit politico-moral, composé vers 1363, dont le plan, assez net dans l'ensemble, manque de rigueur dans le détail. Une manière de traité des vices et des vertus constitue la première partie. Dans la seconde, l'auteur commente les origines des anciens empires et surtout de Rome. Les divinités païennes, les cultes qui leur sont rendus et diverses cérémonies forment l'objet de la troisième partie, qui comprend encore l'éloge du vrai Dieu. La quatrième enfin, consacrée à l'exposé des règles normales de la vie en société, s'ouvre par une description vigoureuse des malheurs de la France, où vibre une note de véritable patriotisme. Maints passages du Compendium seront utilisés dans la « Muse » ou dans le commentaire de la « Cité de Dieu ». L'auteur fait preuve d'une connaissance étendue de la littérature ancienne à laquelle presque tous ses exemples sont empruntés.

Les chroniques françaises. — Elles formaient, apparemment, une chronique universelle allant des origines jusqu'aux dernières années du vie siècle avant notre ère et sont aujourd'hui perdues. On peut penser qu'elles furent composées avant 1375.

Le « Discours de l'oriflamme ». — On conserve de cette œuvre une copie moderne (Bibl. nat., coll. Duchesne, ms. 65). Ce discours en trois points fut vraisemblablement prononcé à la séance des États-Généraux, tenue le 10 mai 1369, à la veille de la dénonciation du traité de Brétigny. L'orateur prend pour thème l'histoire du glaive d'or donné à Judas Macchabée par le prophète Jérémie, où il voit une préfiguration de l'oriflamme. Il exhorte le prince à mettre son espérance en Dieu, à se fier bien plus aux prières de l'Église qu'à la force des armes, il s'étend sur la nécessité pour les rois de France de recourir à l'intercession de saint Denis, patron particulier de la monarchie. En divers passages, Raoul de Presles apparaît comme un publiciste qui développe le thème de la royauté sacrée.

La traduction du « Rex pacificus » et de la « Quaestio in utramque partem ».

— Le premier de ces traités de la controverse bonifacienne fut traduit aux environs de l'année 1374. On ne peut en signaler qu'un unique manuscrit, mutilé du début (Arch. départ. du Pas-de-Calais, ms. 10). De la traduction de la Quaestio, qui vint ensuite, trois manuscrits subsistent aujourd'hui : deux d'entre eux se trouvent à la Bibliothèque nationale (latin 14617; français 25304), le troisième est conservé à la Bibliothèque de Lyon (ms. 365).

La traduction commentée de la « Cité de Dieu ». — En ce qui concerne les manuscrits et les éditions de cet ouvrage, qui eut un succès considérable, on se reportera à l'étude d'Alexandre de Laborde sur les manuscrits à peintures de la « Cité de Dieu ». Cette traduction, entreprise à la Toussaint 1371, était achevée le 1<sup>er</sup> septembre 1375, mais la préface était déjà connue en 1374. Dans son commentaire, Raoul de Presles s'adresse à un public très large. Il montre peu de goût pour les matières théologiques et, mettant en œuvre une érudition considérable, puisée essentiellement dans les auteurs anciens, il s'intéresse plutôt aux « hystoires » et aux « poeteries ». Il « expose » avec méthode ; son style est clair et témoigne d'une réelle maîtrise de la langue française. Dissertant sur de nombreux sujets, il conte des anecdotes et fait de-ci de-là des allusions intéressantes aux usages et aux mœurs de ses contemporains.

La traduction de la Bible. — Cette traduction, postérieure à celle de la « Cité de Dieu », resta inachevée. Les manuscrits qui en subsistent sont énumérés par Samuel Berger dans son ouvrage sur les traductions de la Bible au Moyen Age. Raoul de Presles met de courts prologues à certains livres. Quand il estime que le texte latin présente des obscurités ou des longueurs, il s'en écarte systématiquement.

### CHAPITRE IV

LA « MUSE ».

Le sujet de l'ouvrage. — Au jugement de Raoul de Presles, toute poésie est dans son essence une œuvre d'imagination. Ainsi s'explique qu'il ait intitulé *Musa* cette fiction, où les souvenirs de la mythologie se mêlent aux leçons théologiques et morales.

En quête d'un remède aux maux qui accablent la France, l'auteur entreprend un long voyage, qui l'amène à visiter les lieux célèbres du monde antique et à descendre aux Enfers. A Athènes enfin, sur l'Aréopage, devant l'autel au dieu inconnu, il rencontre un vieillard savant et disert. Toute cette première partie a l'allure d'un récit d'aventures. Le reste de l'ouvrage prend un tour didactique. Le docteur athénien, ayant discuté de théologie avec son disciple, le renvoie à Trécines consulter les dieux de ses pères. Là, l'auteur se trouve en présence de saint Denis, en qui il reconnaît le vieillard de l'Aréopage. Celui-ci reproche à son interlocuteur ses pratiques païennes et, après s'être assuré de son orthodoxie, lui dispense, en guise d'oracle, des conseils de morale pratique.

Les intentions de l'auteur. — L'ouvrage fut présenté au roi vers 1365. Raoul de Presles, évidemment, voulait entrer dans la faveur de Charles V. Il écrivit sa « Muse » pour briller aux yeux du roi, pour lui plaire en l'intéressant, pour le flatter, tout en ménageant ses convictions religieuses; il proposait aussi à sa curiosité, sous une forme neuve et aimable, de multiples connaissances.

Les sources et leur mise en œuvre. — Raoul de Presles fait de nombreux emprunts, et c'est aux Anciens, presque exclusivement, qu'il s'adresse, en général sans citer la source où il puise. Tantôt il emprunte un passage, modifiant soit l'ordre des mots dans la phrase, soit les mots eux-mêmes; auxquels il substitue un terme équivalent ou une périphrase; tantôt il intègre dans son texte une mosaïque d'expressions découpées dans les auteurs latins. Ceux qu'il met à contribution sont principalement des poètes comme Virgile, Ovide, Lucain et Claudien, et des prosateurs comme Tite-Live et Valère-Maxime. Il lui arrive de faire appel à la Bible, et de longs passages sont empruntés au Pseudo-Denys. Plutôt que de plagiats, il s'agit de pastiches; souvent, c'est le désir de faire vrai et de donner de la couleur locale qui guide l'auteur.

L'écrivain. — La fiction de la « Muse » est originale. L'auteur a du métier, il sait composer de longues tirades sur le mode oratoire et des morceaux descriptifs. On citera, en particulier, son portrait de Charon, qui est une charge, et, en brillante réplique, sa description idéalisée de Minerve. On peut reprocher à Raoul de Presles des incohérences de composition, une certaine absence d'art et des maladresses de syntaxe. Il est cependant un témoin intéressant de l'esprit humaniste au premier stade de son développement.

La tradition du texte. — L'exemplaire de présentation de la « Muse » est aujourd'hui perdu. Il n'en subsiste qu'une copie (Bibl. nat., latin 3233), ayant appartenu à Gabriel Naudé, puis à Mazarin, avant d'entrer dans les collections de la Bibliothèque royale. Très défectueux, ce manuscrit a été amendé, parfois d'une façon heureuse, par un certain nombre de lecteurs.

#### CHAPITRE V

RADULPHI DE PRAELLIS « MUSA ».

Texte critique accompagné de notes.

APPENDICES

